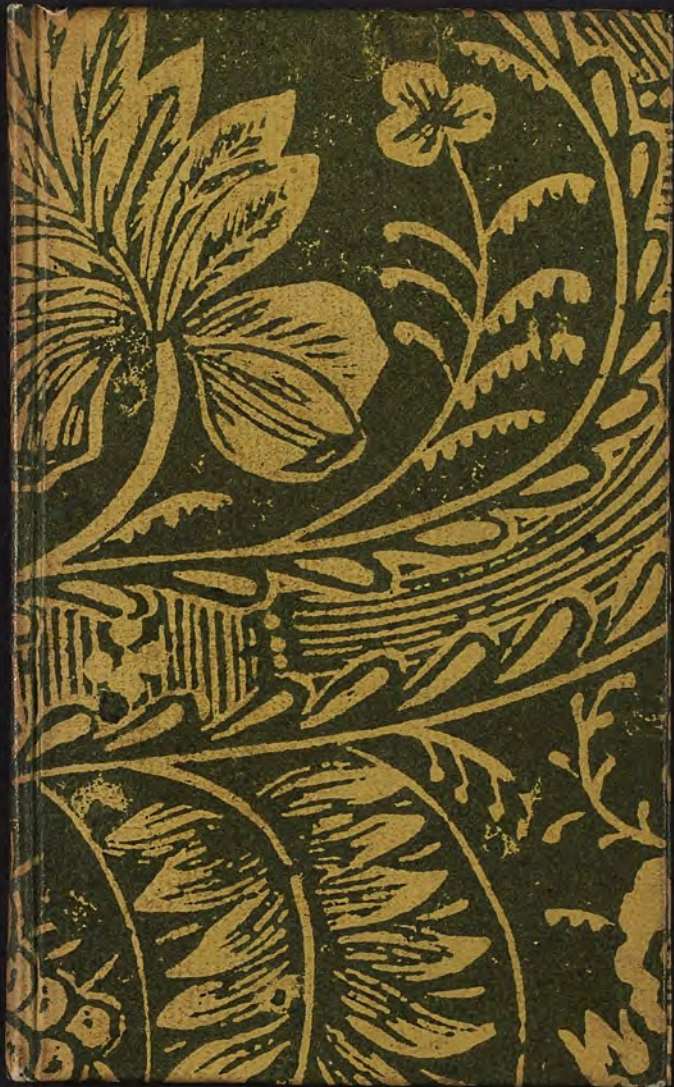
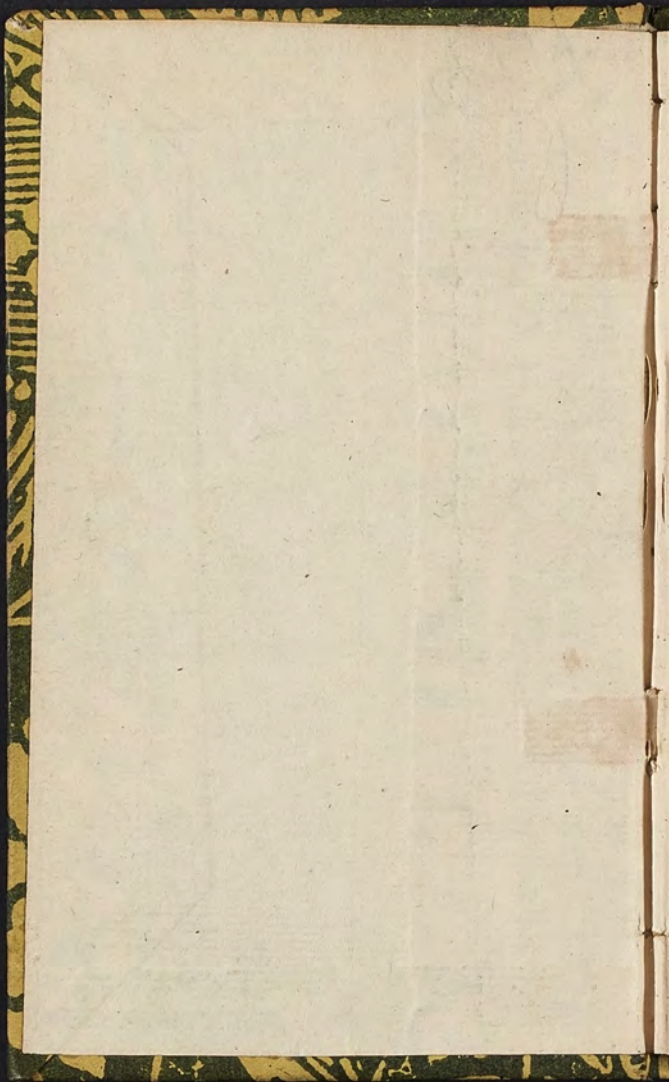
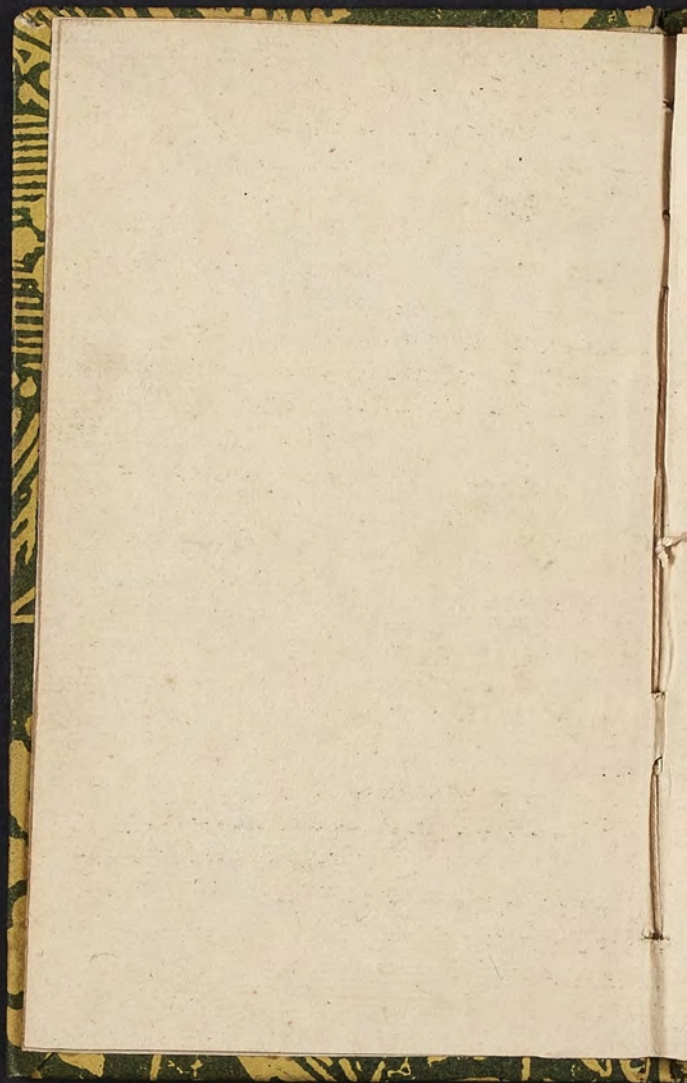


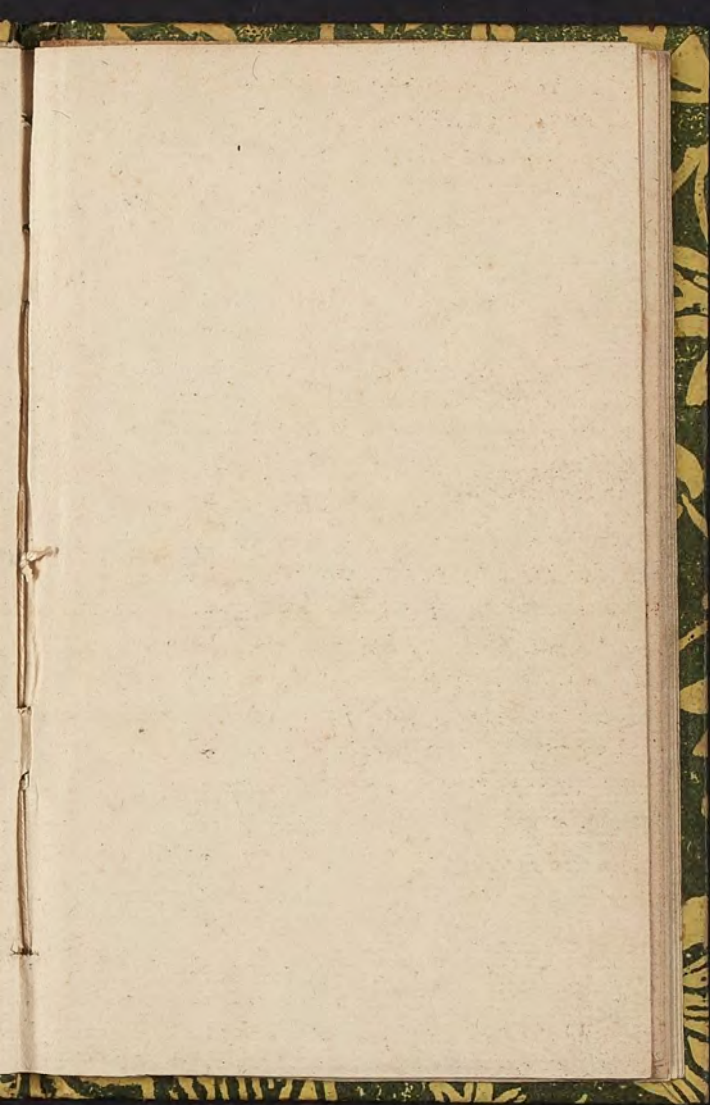


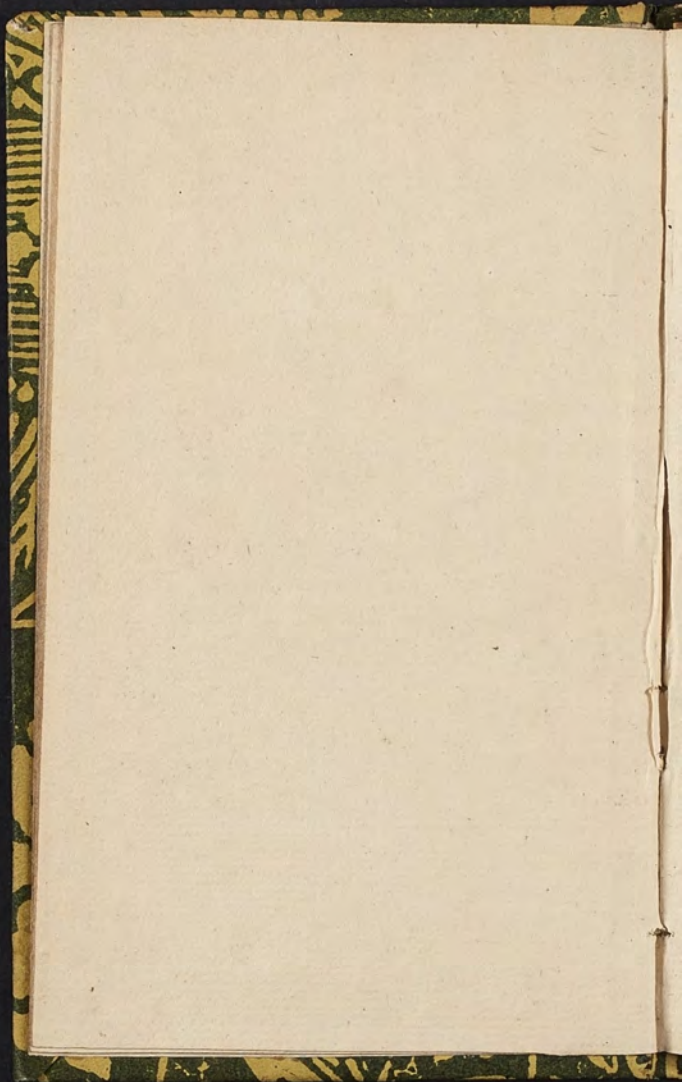


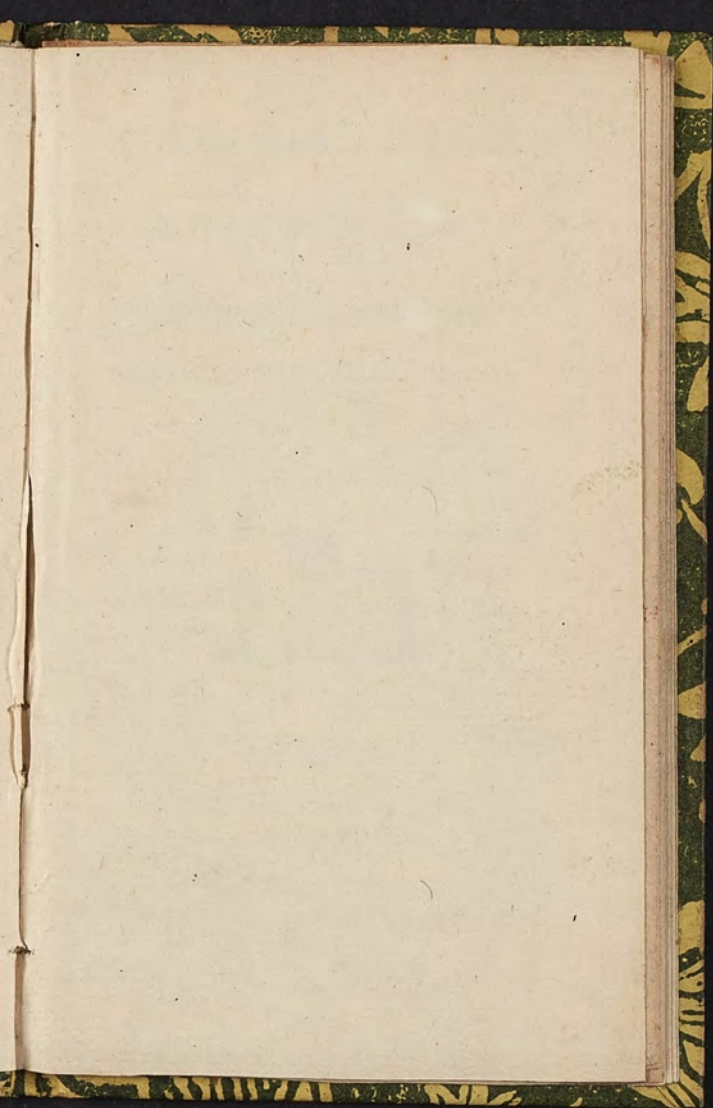
1763 TER

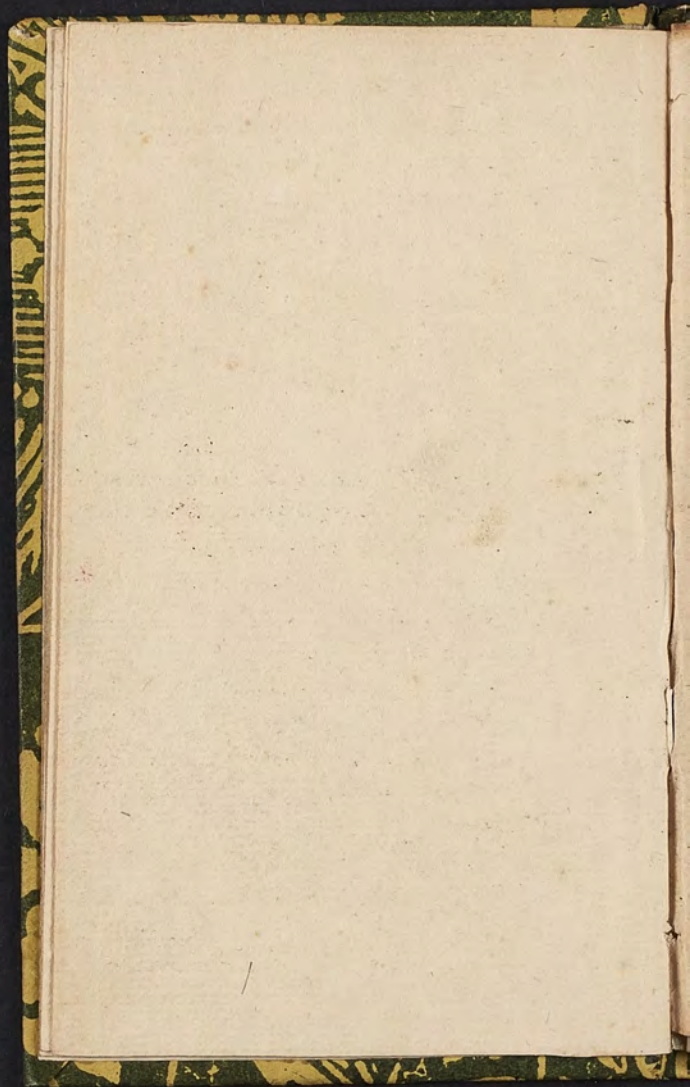
593











CALENDRIER RÉPUBLICAIN,

Décrété par la Convention Nationale,
POUR L'AN II^e DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE.



A PARIS,

Chez LAURENS jeune, Lib-Imprim.
Rue St-Jacques, N^o 37 vis-à-vis celle
des Mathurins.

N O M S D E S M O I S

*Correspondants à la température des
Saisons.*

1 *Vendémiaire*, vendanges. 2 *Brumaire*,
brumes & brouillards. 3 *Frimaire*,
frimats ou gélée. 4 *Nivôse*, neiges. 5 *Ven-*
tôse, vents. 6 *Pluviôse*, pluies. 7 *Germi-*
nal, reproduction de la terre. 8 *Floréal*,
fleurs. 9 *Prérial*, prairies. 10 *Messidor*,
moisson 11 *Thermidor* brûlant. 12 *Frus-*
tidor, fruits.



Les jours de chaque décade se nom-
meront.

1 *primidi*, 2 *duodi*, 3 *tridi*, 4 *quartidi*,
5 *quintidi*, 6 *sextidi*, 7 *septidi*, 8 *octidi*,
9 *nonidi*, 10 *decadi*.

INSTRUCTION,

D'APRÈS LE DÉCRET DE LA CONVENTION.

LA Convention Nationale, en abolissant l'ère vulgaire pour les usages civils, a décrété que l'ère des Français compteroit de la fondation de la République qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, entrant dans le signe de la balance à 9 heures 18 minutes du matin, pour l'observatoire de Paris.

Le commencement de chaque année est fixé à minuit, commençant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne, pour l'observatoire de Paris.

La première année de la République Française a commencé à minuit, 22 septembre 1792, & a fini à minuit, séparant le 21 du 22 septembre 1793.

La deuxième année a commencé le 22 septembre 1793 à minuit, l'équinoxe vrai d'automne étant arrivé pour l'obser-

vatoire de paris, à 3 h. 7 m. 19 sec. du soir.

Tous les actes datés l'an deuxième de la République, passés dans le courant du premier janvier au 22 septembre exclusivement, sont regardés comme appartenans à la première année de la République.

L'année est divisée en douze mois égaux de trente jours chacun, après lesquels suivent cinq jours pour compléter l'année ordinaire, et qui n'appartiennent à aucuns mois; ils sont appelés les *jours complémentaires*.

Chaque mois est divisé en trois parties égales de dix jours chacune, et qui sont appelées *Décades*, distinguées entr'elles par première, seconde, et troisième.

Les mois, les jours de la décade, les jours complémentaires sont désignés par les dénominations premier, second, troisième, etc. mois de l'année; premier, second, troisième, etc. jour de la décade; premier, second, troisième, etc. jour complémentaire.

En mémoire de la Révolution, qui, après quatre ans, a conduit la France au gouvernement républicain, la période bissextile de 4 ans est appelée la *Franciade*.

Le jour intercalaire qui doit terminer cette période, est appelé le jour de la *Révolution*. Ce jour est placé après les cinq jours complémentaires.

Le jour, de minuit à minuit, est divisé en dix parties; chaque partie en dix autres; ainsi de suite, jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée. Cet article ne sera de rigueur pour les actes publics qu'à compter du premier du premier mois de la troisième année de la République.

Tous les actes publics seront datés suivant la nouvelle organisation de l'année.

Tous les quatre ans, ou toutes les Franciades, au jour de la Révolution, il sera célébré des jeux Républicains, en mémoire de la Révolution française.



E X T R A I T

Du rapport fait à la Convention Nationale, sur le nouveau Calendrier, par PH. FR. NA. Fabre-d'Eglantine.

L E S cinq jours des *sanculottides*, composant une demi-décade, seront dénommés *Primdi*, *Duodi*, *Tridi*, *Quartidi*, *Quintidi*; et dans l'année bissextile le sixième jour *Sextidi*: le lendemain l'année recommencera par *Primdi* premier de *Vendémiaire*.

Nous terminerons ce rapport par l'idée que nous avons conçue relativement aux cinq fêtes consécutives des *sanculottides*; nous ne vous en développerons que la nature. Nous vous proposerons seulement d'en décréter le principe et le nom, et d'en renvoyer la disposition et le mode à votre comité d'instruction.

Le *Primdi*, premier des *sanculottides*, sera consacré à l'attribut le plus précieux et le plus relevé de l'espèce humaine, à l'*intelligence* qui nous dis-

tingue du reste de la création. Les conceptions les plus grandes, les plus utiles à la patrie, sous quelque rapport que ce puisse être, soit dans les arts, les sciences, les métiers, soit en matière de législation, de philosophie ou de morale, en un mot, tout ce qui tient à l'invention et aux opérations créatrices de l'esprit humain, sera préconisé publiquement, et avec une pompe nationale, ce jour *Primdi*, premier des *sanculottides*.

Cette fête s'appellera *la fête du génie*.

Le *Duodi*, deuxième des *sanculottides*, sera consacré à l'industrie et à l'activité laborieuse; les actes de constance dans le labeur, de longanimité dans la confection des choses utiles à la patrie, enfin tout ce qui aura été fait de bon, de beau et de grand dans les opérations manuelles ou mécaniques, et dont la société peut retirer de l'avantage, sera préconisé publiquement et avec une pompe nationale, ce jour *Duodi*, deuxième des *sanculottides*.

Cette fête s'appellera *la fête du travail*.

Le *Tridi*, troisième des *sanculottides*, sera consacré aux grandes, aux

belles , aux bonnes actions individuelles : elles seront préconisées publiquement et avec une pompe nationale ; cette fête s'appellera *la fête des actions*.

Le *Quartidi*, quatrième des *sanculottides*, sera consacré à la cérémonie du témoignage public et de la gratitude nationale envers ceux qui dans les trois jours précédens, auront été préconisés, et auront mérité les bienfaits de la nation ; la distribution en sera faite publiquement, et avec une pompe nationale, sans autre distinction entre les préconisés que celle de la chose même, et du prix plus ou moins grand qu'elle aura mérité.

Cette fête s'appellera *la fête des récompenses*.

Le *Quintidi*, cinquième et dernier des *sanculottides*, se nommera la fête *de l'opinion*.

Ici s'élève un tribunal d'une espèce nouvelle, et tout-à-la fois gaie et terrible.

Tant que l'année a duré, les fonctionnaires publics, dépositaires de la loi et de la confiance nationale, ont dû prétendre et ont obtenu le respect du peuple et sa soumission aux ordres qu'ils

ont donnés au nom de la loi ; ils ont dû se rendre dignes non-seulement de ce respect , mais encore de l'estime et de l'amour de tous les citoyens : s'ils y ont manqué , qu'ils prennent garde à la fête de l'opinion , malheur à eux ! ils seront frappés , non dans leur fortune , non dans leur personne , non même dans le plus petit de leurs droits de citoyen , mais dans l'opinion. Dans le jour unique et solennel de la fête de l'opinion , la loi ouvre la bouche à tous les citoyens sur le moral , le personnel et les actions des fonctionnaires publics ; la loi donne carrière à l'imagination plaisante et gaie des Français. Permis à l'opinion dans ce jour de se manifester sur ce chapitre de toutes les manières : les chansons , les allusions , les caricatures , les pasquinades , le sel de l'ironie , les sarcasmes de la folie , seront dans ce jour le salaire de celui des élus du peuple qui l'aura trompé , ou qui s'en sera fait mésestimer ou haïr. L'animosité particulière , les vengeances privées ne sont point à redouter ; l'opinion elle-même feroit justice du téméraire détracteur d'un magistrat estimé.

C'est ainsi que par son caractère

même, par sa gaieté naturelle, le peuple français conservera ses droits et sa souveraineté ; on corrompt les tribunaux, on ne corrompt pas l'opinion. Nous osons le dire, ce seul jour de fête contiendra mieux les magistrats dans leur devoir, pendant le cours de l'année, que ne le feroient les loix de Dracon et tous les tribunaux de France. La plus terrible et la plus profonde des armes françaises contre les Français, c'est le ridicule : le plus politique des tribunaux, c'est celui de l'opinion ; et si l'on veut approfondir cette idée et en combiner l'esprit avec le caractère national, on trouvera que cette fête de l'opinion seule est le bouclier le plus efficace contre les abus et les usurpations de toute espèce.

Telle est la nature des cinq fêtes des *sanculottides* : tous les quatre ans, au terme de l'année bissextile, le *Sextidi* ou sixième jour des *sanculottides*, des jeux nationaux seront célébrés. Cette époque d'un jour sera par excellence nommée LA SANCULOTTIDE, et c'est assurément le nom le plus analogue au rassemblement des diverses portions du

peuple français, qui viendront de toutes les parties de la République, célébrer à cette époque la liberté ; l'égalité, cimenter dans leurs embrassemens la fraternité française, et jurer au nom de tous, sur l'autel de la Patrie, de vivre et de mourir libres et en braves *sanculottes*.

Décret.

« La Convention nationale rapportant l'article IX du décret du 14 du premier mois, décrète que la nomenclature, les dénominations et les dispositions du nouveau calendrier seront conformes au tableau annexé au présent décret ».

N. B. Par amendement, la Convention a décrété que la fête des Actions seroit célébrée le *primidi des sanculottides*, sous le nom de la fête de la VERTU, et la fête de l'OPINION le *quartidi des sanculottides*.

VENDEMIARE.

I Mois. *Du 22 Septembre au 21 Octob.*

Primidi.	1	Raisin.	
Duodi.	2	Safran.	
Tridi.	3	Châtaignes.	D. Q.
Quartidi.	4	Colchique.	le 5.
Quintidi.	5	CHEVAL.	
Sextidi.	6	Balsamine.	
Septidi.	7	Carottes.	
Octidi.	8	Amaranthe.	
Nonidi.	9	Panais.	
Décadi.	10	C U V E.	
Primidi.	11	Pom. de terre	N. L.
Duodi.	12	Immortelle.	le 14.
Tridi.	13	Potiron.	
Quartidi.	14	Réséda.	
Quintidi.	15	A N E.	
Sextidi.	16	Belle de nuit.	
Septidi.	17	Citrouilles.	
Octidi.	18	Sarrazin.	
Nonidi.	19	Tournesol.	Pr. Q.
Décadi.	20	PRESSOIR.	le 21.
Primidi.	21	Chanvre.	
Duodi.	22	Pêche.	
Tridi.	23	Navet.	
Quartidi.	24	Grenesienne.	
Quintidi.	25	B œ u f.	
Sextidi.	26	Aubergine.	Pl. L.
Septidi.	27	Piment.	le 28.
Octidi.	28	Tomate.	
Nonidi.	29	Orge.	
Décadi.	30	TONNEAU.	

BRUM A I R E.

II mois. *Du 22 Octobre au 20 Novemb,*

Primdi.	1	Pomme.	
Duodi.	2	Céleri.	
Tridi.	3	Poire.	
Quartidi.	4	Betterave.	D. Q.
Quintidi.	5	O y e.	le 5.
Sextidi.	6	Héliotrope.	
Septidi.	7	Figue.	
Octidi.	8	Scorsonère.	
Nonidi.	9	Alisier.	
<i>Décadi.</i>	10	CHARUE.	
Primdi.	11	Salsifis.	N. L.
Duodi.	12	Cornuette.	le 13.
Tridi.	13	Poireterre.	
Quartidi.	14	Endive.	
Quintidi.	15	D I N D O N.	
Sextidi.	16	Chiroui.	
Septidi.	17	Cresson.	
Octidi.	18	Dentelaire.	
Nonidi.	19	Grenade.	
<i>Décadi.</i>	20	H E R S E.	Pr. Q.
Primdi.	21	Bacchante.	le 21.
Duodi.	22	Olive.	
Tridi.	23	Garence.	
Quartidi.	24	Orange.	
Quintidi.	25	J A R S.	
Sextidi.	26	Pistache.	Pl. L.
Septidi.	27	Macjonc.	le 27.
Octidi.	28	Coing.	
Nonidi.	29	Cormier.	
<i>Décadi.</i>	30	ROULEAU.	

FRIMAIRE.

III mois. *Du 21 Novembre au 20 Déc.*

Primidi.	1	Raiponce.	
Duodi.	2	Turneps.	
Tridi.	3	Chicorée.	
Quartidi.	4	Nesle.	D. Q.
Quintidi.	5	C o c h o n.	le 5.
Sextidi.	6	Màche.	
Septidi.	7	Chou-fleur.	
Octidi.	8	Epicia.	
Nonidi.	9	Genièvre.	
<i>Décadi</i>	10	P I O C H E.	
Primidi.	11	Thuya.	
Duodi.	12	Raifort.	N. L.
Tridi.	13	Cèdre.	le 13.
Quartidi.	14	Sapin.	
Quintidi.	15	L A Y E.	
Sextidi.	16	Ajonc.	
Septidi.	17	Ciprès.	
Octidi.	18	Lierre.	P. Q.
Nonidi.	19	Bouleau.	le 20.
<i>Décadi</i>	20	H O Y A U.	
Primidi.	21	Erable-sucre.	
Duodi.	22	Bruyère.	
Tridi.	23	Rosau.	
Quartidi.	24	Oseille.	
Quintidi.	25	G R I L L O N.	Pl. L.
Sextidi.	26	Pignon.	le 27.
Septidi.	27	Liège.	
Octidi.	28	Truffe.	
Nonidi.	29	Olive.	
<i>Décadi</i>	30	P E L L E.	

N I V O S E.

IV mois. *Du 21 Décembre au 19 Janv.*

Primidi.	1	Neige.	
Duodi.	2	Glace.	
Tridi.	3	Miel.	
Quartidi.	4	Cire.	D. Q.
Quintidi.	5	C H I E N.	le 5.
Sextidi.	6	Fumier.	
Septidi.	7	Petrolle.	
Octidi.	8	Houille.	
Nonidi.	h	Résine.	
<i>Décadi.</i>	10	F L E A U.	N. L.
Primidi.	11	Poix.	le 12.
Duodi.	12	Térébentine.	
Tridi.	13	Argile.	
Quartidi.	14	Marne.	
Quintidi.	15	L A P I N.	
Sextidi.	16	Plâtre.	
Septidi.	17	Pierre à chau	Pr. Q.
Octidi.	18	Ardoise.	le 19.
Nonidi.	19	Sable.	
<i>Décadi.</i>	20	V A N.	
Primidi.	21	Grès.	
Duodi.	22	Silex.	
Tridi.	23	Mercure.	
Quartidi.	24	Plomb.	Pl. L.
Quintidi.	25	C H A T.	le 27.
Sextidi.	26	Etain.	
Septidi.	27	Cuivre	
Octidi.	28	Fer.	
Nonidi.	29	Sel.	
<i>Décadi.</i>	30	C R I B L E.	

PLUVIOSE.

V mois. *Du 20 Janvier au 18 Février.*

Primidi.	1	Lauréole.	
Duodi.	2	Mousse.	
Tridi.	3	Fragon.	D. Q.
Quartidi.	4	Perce-neige.	le 5
Quintidi.	5	TAUREAU.	
Sextidi.	6	Laurier.thym	
Septidi.	7	Mine.	
Octidi.	8	Mézéréon.	
Nonidi.	9	Peuplier.	
<i>Décadi.</i>	10	COIGNEE.	
Primidi.	11	Hellébore.	N. L.
Duodi.	12	Brocoli.	le 12
Tridi.	13	Laurier.	
Quartidi.	14	Coudrier.	
Quintidi.	15	VACHE.	
Sextidi.	16	Buis.	
Septidi.	17	Lichen.	
Octidi.	18	If.	Pr. Q.
Nonidi.	19	Pulmonaire.	le 19
<i>Décadi.</i>	20	SERPETTE.	
Primidi.	21	Thlaspi.	
Duodi.	22	Thymelé.	
Tridi.	23	Chiendent.	
Quartidi.	24	Trainasse.	
Quintidi.	25	VEAU.	Pl. L.
Sextidi.	26	Guède.	le 26
Septidi.	27	Noisetier.	
Octidi.	28	Ciclamen.	
Nonidi.	29	Chélidoine.	
<i>Décadi.</i>	30	TRAINEAU	

VENTOSE.

VI mois. du 19 Février au 20 mars.

primidi	1	Tussillage.	
duodi	2	Cornouiller.	
tridi	3	Violier.	D. Q.
quartidi	4	Troène.	le 4
quintidi	5	B. o u c.	
sextidi	6	Asaret.	
septidi	7	Alaterne.	
octidi	8	Violette.	
nonidi	9	Marcean.	N. L.
decadi	10	BÈCHE.	le 11
primidi	11	Narcisse.	
duodi	12	Orme.	
tridi	13	Fumeterre.	
quartidi	14	Vélar.	
quintidi	15	CHÈVRE.	
sextidi	16	Epinards.	
septidi	17	Doronic.	Pr. Q.
octidi	18	Mouron.	le 18
nonidi	19	Cerfeuille.	
decadi	20	CORDEAU.	
primidi	21	Mandragore.	
duodi	22	Persil.	
tridi	23	Cocléaria.	
quartidi	24	Pàquerette.	
quintidi	25	CHEVREAU.	Pl. L.
sextidi	26	Pissenlit.	le 26
septidi	27	Sylvie.	
octidi	28	Capilaire.	
nonidi	29	Frêne.	
decadi	30	PLANTOIR.	

GERMINAL.

VII mois. *Du 21 Mars au 19 Avril.*

primidi	1	Prime-vère.	
duodi	2	Platane.	
tridi	3	Asperges.	D. Q.
quartidi	4	Tulipe.	le 4.
quintidi	5	C o q.	
sextidi	6	Bette.	
septidi	7	Bouleau.	
octidi	8	Jonquille.	
nonidi	9	Aulne.	
decadi	10	GREFFOIR.	N. L.
primidi	11	Pervenche.	le 11
duodi	12	Charme.	
tridi	13	Morille.	
quartidi	14	Hêtre.	
quintidi	15	P o u l e.	
sextidi	16	Laitue.	
septidi	17	Mélèze.	Pr. Q.
octidi	18	Cigue.	le 18
nonidi	19	Radis.	
decadi	20	R U C H E.	
primidi	21	Guainier.	
duodi	22	Romaine.	
tridi	23	Maronnier.	
quartidi	24	Roquette.	
quintidi	25	P I G E O N.	Pl. L.
sextidi	26	Lilas.	le 26
septidi	27	Anémone.	
octidi	28	Pensée.	
nonidi	29	Myrtille.	
decadi	30	COUVOIR.	

FLOREAL.

VIII mois. *Du 20 Avril au 19 Mai.*

primidi	1	Rose.	
duodi	2	Chêne.	
tridi	3	Fougère.	
quartidi	4	Aube-épine.	D Q
quintidi	5	A BEILLE.	le 4
sextidi	6	Ancolie.	
septidi	7	Muguet.	
octidi	8	Champignon.	
nonidi	9	Hyacinthe.	N L
decadi	10	RATEAU.	le 10
primidi	12	Rhubarbe.	
duodi	12	Sain-foin.	
tridi	13	Bâton d'or.	
quartidi	14	Chamériscier.	
quintidi	15	VER A SOIE.	Pt Q
sextidi	16	Consoude.	le 17
septidi	17	Pimprenelle.	
octidi	18	Corbeille d'or.	
nonidi	19	Arroche.	
decadi	20	SARCLOIR.	
primidi	21	Staticé.	
duodi	22	Fritillaire.	
tridi	23	Bourrache.	
quartidi	24	Valériane.	
quintidi	25	CARPE.	Pl L
sextidi	26	Fusin.	le 25
septidi	27	Civette.	
octidi	28	Buglosse.	
nonidi	29	Sénévé.	
decadi	30	HOULETTE.	

PRAIRIAL.

IX mois. Du 20 Mai au 18 Juin.

primidi	1	Luzerne.	
duodi	2	Hémérocale.	D Q
tridi	3	Tréfle.	le 3
quartidi	4	Angélique.	
quintidi	5	CANARD.	
sextidi	6	Melisse.	
septidi	7	Fromental.	
octidi	8	Martagon.	N L
nonidi	9	Serpolet.	le 9
decadi	10	PAULX.	
primidi	11	Fraise.	
duodi	12	Bétoine.	
tridi	13	Pois.	
quartidi	14	Acacia.	
quintidi	15	CANNE.	Pr Q
sextidi	16	Oùillet.	le 17
septidi	17	Sureau.	
octidi	18	Pavot.	
nonidi	19	Tillet.	
decadi	20	FOURCHÉ	
primidi	21	Barbear.	
duodi	22	Camomille.	
tridi	23	Chèvrefeuille.	
quartidi	24	Caillé-lait.	Pl L
quintidi	25	TANCHE.	le 25
sextidi	26	Jasmin.	
septidi	27	Verveine.	
octidi	28	Thym.	
nonidi	29	Pivoine.	
decadi	30	CHARIOT.	

MESSIDOR.

X mois. *Du 19 Juin au 18 Juillet.*

primidi	1	Seigle.	D Q
duodi	2	Avoine.	le 2
tridi	3	Oignon.	
quartidi	4	Véronique.	
quintidi	5	M U L E T.	
sextidi	6	Romarin.	
septidi	7	Concombre.	N L
octidi	8	Echalotte.	le 9
nonidi	9	Absynthe.	
decadi	10	FAUCILLE.	
primidi	11	Coriandre.	
duodi	12	Artichaud.	
tridi	13	Giroflée.	
quartidi	14	Lavande.	
quintidi	15	J U M A R T.	
sextidi	16	Tabac.	Pr. Q
septidi	17	Groseille.	le 17
octidi	18	Orge.	
nonidi	19	Cerise.	
decadi	20	P A R C.	
primidi	21	Menthe.	
duodi	22	Cumin.	
tridi	23	Haricots.	Pl L
quartidi	24	Orcanète.	le 24
quintidi	25	P I N T A D E.	
sextidi	26	Sauge.	
septidi	27	Ail.	
octidi	28	Vesce.	
nonidi	29	Blé.	
decadi	30	CHALEMIE.	

THERMIDOR.

XI mois. Du 19 Juillet au 17 Août.

primidi	1	Epautre.	D Q
duodi	2	Bouillon-blanc.	le 1
tridi	3	Melon.	
quartidi	4	Ivroie.	
quintidi	5	B É L I E R.	
sextidi	6	Prêle.	
septidi	7	Armoise.	N L
octidi	8	Carthame.	le 8
nonidi	9	Mûres.	
decadi	10	ARROSOLR.	
primidi	11	Panis.	
duodi	12	Salicot.	
tridi	13	Abricot.	
quartidi	14	Basilic.	
quintidi	15	B R E B I S.	
sextidi	16	Guimauve.	Pr Q
septidi	17	Lin.	le 17.
octidi	18	Amande	
nonidi	19	Gentiane.	
decadi	20	E C L U S E.	
primidi	21	Carline.	
duodi	22	Câprier.	Pl L
tridi	23	Lentille.	le 24
quartidi	24	Aulnée.	
quintidi	25	A G N E A U.	
sextidi	26	Myrthe.	
septidi	27	Colza.	
octidi	28	Lupin.	
nonidi	29	Coton.	D Q
decadi	30	M O U L I N.	le 30

FRUCTIDOR.

XII mois. *Du 18 Août au 21 Sept.*

primidi	1	Prune.	
duodi	2	Millet.	
tridi	3	Lycoperde.	
quartidi	4	Escourgeon.	
quintidi	5	B A R B E A U.	
sextidi	6	Tubéreuse.	N L
septidi	7	Sucrion.	le 8
octidi	8	Apocyn.	
nonidi	9	Réglisse.	
<i>decadi</i>	10	E C H E L I E.	
primidi	11	Pastèque.	
duodi	12	Fenouil.	
tridi	13	Epine-vinette.	
quartidi	14	Noix.	
quintidi	15	G O U G E O N.	Pr Q
sextidi	16	Grange.	le 16
septidi	17	Cardière.	
octidi	18	Nerprun.	
nonidi	19	Sagette	
<i>decadi</i>	20	H O T T E.	
primidi	21	Eglantier,	Pl L
duodi	22	Noisette.	le 23
tridi	23	Houblon.	
quartidi	24	Sorgho.	
quintidi	25	E C R E V I S S E.	
sextidi	26	Bigarade.	
septidi	27	Verge d'or.	
octidi	28	Maïs.	
nonidi	29	Marron.	D Q
<i>decadi</i>	30	C O R B E I L L E.	le 30

COURS COMPLÉMENTAIRES.

appelés fêtes Sanculottides.

primidi	1	Fête de la Vertu.
duodi	2	Fête du Génie.
tridi	3	Fête du Travail.
quartidi	4	Fête de l'Opinion.
quintidi	5	Fête des Récomp.

ANNÉE BISSEXTILE.

sextidi 6 LA SANCULOTTIDE.

LES QUATRE SAISONS.

AUTOMNE.

Du 1 Vendémiaire au 30 Frimaire

HIVER.

Du 1 Nivôse au 30 Ventôse.

PRINTEMPS.

Du 1 Germinal au 30 Prairial.

ÉTÉ.

Du 1 Messidor au 30 Fructidor.

